

Votre comité a aussi examiné la pétition de James S. Hickman et autres, demandant une charte, sous le nom de "Compagnie Anglo-Américaine de houille et de transport," et il constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme la nécessité de cette demande ne s'est présentée que récemment, et que les pouvoirs demandés ne lèseront aucun droit existant, votre comité recommande la suspension de la règle 51 à ce sujet.

Comme le temps prescrit pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la 49<sup>e</sup> règle qui limite ce délai soit suspendue à l'égard des pétitions qui précèdent.

Sur motion de M. Hazen, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,  
Ordonné, que le comité des Bills Privés soit autorisé à siéger, aujourd'hui, pendant la séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Masson,  
Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés soit suspendue au sujet des pétitions suivantes, savoir :—  
De Sir Donald Smith, C.C.M.G., et autres, de Montréal et Toronto, pour une charte sous le nom d'Association Sanitaire Nationale, et de James S. Hickman, marchand et autres, de Amherst, Nouvelle-Ecosse, et autres lieux, demandant un acte constituant une compagnie aux fins de construire un chemin de fer des Mines de Stanley à Amherst, Nouvelle-Ecosse, pour se relier à l'Intercolonial et à d'autres fins.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Masson,  
Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 51 de cette Chambre soit suspendue à l'égard de la pétition de James S. Hickman, marchand, et autres, de Amherst, Nouvelle-Ecosse, et autres lieux, demandant un acte constituant une compagnie pour construire un chemin de fer des Mines de Stanley à Amherst, Nouvelle-Ecosse, devant se relier à l'Intercolonial et à d'autres fins.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le 28<sup>e</sup> rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour 1895, Pêcheries. (*Document de la session No 11a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 31 janvier dernier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée :—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

*Sept heures et demie p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 38) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.